

RDC : peine de mort requise contre l'ancien président Joseph Kabila

@rib News, 22/08/2025 – Source AFP La peine de mort a été requise vendredi à Kinshasa contre l'ancien président de la République démocratique du Congo (RDC) Joseph Kabila, jugé par contumace pour complicité avec le groupe armé M23 soutenu par le Rwanda, a constaté une équipe de l'AFP. [Photo : Joseph Kabila, lors d'une réunion avec des dirigeants de diverses confessions religieuses dans l'une de ses résidences à Goma, le 29 mai 2025.]

Le général Lucien Renzabwira Likulia, représentant du ministère public, a appelé les juges de la Haute cour militaire à condamner "à la peine de mort" M. Kabila pour "crimes de guerre", "trahison", et "organisation d'un mouvement insurrectionnel", ainsi qu'à 20 ans de prison pour "apologie de crimes de guerre" et 15 ans de prison pour "complot".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Joseph Kabila, qui vit à l'étranger depuis plus de deux ans, était apparu fin mai à Goma, une ville sous contrôle du groupe antigouvernemental M23, où il avait mené des consultations avec des représentants politiques et de la société civile en vue, selon lui, de "contribuer au retour de la paix" en RDC. Il n'a pas été revu dans le pays depuis, et son procès s'est ouvert le 25 juillet à Kinshasa en son absence, devant la juridiction militaire. L'Est congolais, région riche en ressources naturelles frontalière du Rwanda, est déchiré par des conflits depuis 30 ans. Les violences se sont intensifiées ces derniers mois avec la prise de contrôle par le M23 de Goma et Bukavu, capitales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le ministère public, a estimé que les violences commises par le groupe antigouvernemental M23 dans l'est ont causé "d'énormes préjudices" à la RDC et "entraînent la responsabilité pénale et individuelle" de M. Kabila. Selon le général Lucien Renzabwira Likulia, Joseph Kabila, "en intelligence avec le Rwanda", a cherché à perpétrer un coup d'Etat contre le régime du Président Félix Tshisekedi, qui lui avait succédé en 2019 au terme d'une élection contestée. Le ministère public a affirmé que "le prévenu envisageait de renverser par les armes le régime constitutionnel en place", avec l'aide notamment de Corneille Nangaa, président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) lors du scrutin présidentiel de décembre 2018, avant de rallier le M23 en 2023 et d'en devenir le responsable de la branche politique, l'Alliance Fleuve Congo (AFC). Un moratoire sur l'exécution de la peine capitale est en vigueur depuis 2003 en RDC, et a été levé en 2024. Aucune exécution n'a cependant eu lieu depuis.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});